



Huissier domicile familiale

Par **aallissoonn**, le **24/10/2013** à **05:43**

bonjour,j'ai besoin d'aide

je vous explique ma situation, alors voila j'étais étudiante l'an passé, tout ce passé bien au premier semestre je suivais régulièrement mes cours ect.. ensuite sont survenus de gros problèmes dans ma famille et j'ai du quitté le domicile familiale, je n'avais pas ou allé et je dormais ou l'on voulait bien m'accepter. j'étais entre paris Nantes et Montpellier je me débrouillais comme je pouvais et tant donné que je n'avais pas de revenus mise à part ma bourse. N'étant pas sur de l'endroit ou j'allais être logé je ne pouvais pas m'engager dans un travail. Suite a cela j'ai fait une dépression je n'allais donc plus en cour mais je continuais à percevoir ma bourse dans l'espoir de ne pas avoir a la rembourser car c'est tous ce que j'avais pour manger et me déplacer.A ce jour je suis logé chez une amie a Montpellier. N'ayant plus aucun revenue, j'ai du arrêter mes études afin de trouver un emploi mais dans une petite ville étudiante comme celle ci ce n'est pas chose facile. Le crous me demande de rembourser l'intégralité de ma bourse soit 4000 euros. Je n'est pas une telle somme, je sais que je ne doit pas être la seul dans ce cas la et que je ne suis pas prise au sérieux par le crous. Je suis perdu je ne sais plus quoi faire pour me sortir de l'embarra, pour l'instant mon amie a la gentillesse de me garder mais je sais que cela de durera pas si je ne trouve pas au plus vite un emploi. J'ai peur de me retrouver a la rue et sans un sous j'ai du finir le compte épargne que mon père m'a laissé avant sa mort. DE PLUS J'AI APPRIS QUE SI ON NE REMBOURSER PAS LE CROUS LE DOSSIER SERAI SUIVI PAR LE TRÉSOR PUBLIC ET LA PLUS AUCUNES CHANCES DE SEN SORTIR APPAREMMENT ILS ENVOI UN HUISSIER AU DOMICILE ET J'AI VRAIMENT PEUR DE CAS CAR J'AI ÉTÉ MISE DEHORS PAR LE COMPAGNON DE MA MÈRE PARCE QU'IL NE M'AIME PAS ET SI ON LEUR ENVOI UN HUISSIER A CAUSE DE MOI C'EST LA FIN DE MA VIE. QUELQU'UN SAIT SI C'EST VRAI?? ON MA AUSSI PARLER DES SAISIS SUR SALAIRE ET DES HUISSIER QUI BLOQUER LES COMPTE. JAI VRAIMENT PEUR. J'espère de tout cœur que vous pourrez m'aider car a ce jour je n'ai même plus l'espoir d'une fin heureuse. je vous remercie d'avance

Par **Jibi7**, le **24/10/2013** à **10:34**

Bonjour

Si vous attendez une aide sociale d'un site juridique : vous avez frappé à la mauvaise porte.

La seule aide sérieuse vous viendra de structures mixtes droit , psy, assistant social etc..

Quelques questions/rappels auxquels il vous faudra répondre si vous voulez une réponse de

qui que ce soit en dehors de ce site pour préparer votre dossier.

1. il faudrait savoir et choisir un lieu géographique où vous avez des attaches légales (ce que ne vous donne pas le couch surfing, le squat etc..)

Si vous avez reçu honnêtement une bourse en tant qu'étudiante vous savez qu'il existe au crous des services sociaux qui auraient du vous aider. S'il n'est pas trop tard, prenez rendez vous . Pour les autres n'attendez pas l'huissier et soyez joignable pour négocier un sursis le temps de reprendre vos études si c'est possible ou de trouver de quoi rembourser par un étalement .

L'apurement de ce genre de dettes ne pourra être fait que par un juge de l'exécution et encore.. si vous lui prouvez votre bonne foi..

2. votre mère vous doit assistance et ce n'est pas son concubin qui peut refaire la loi: sauf si vous avez abusé de la situation et étiez à 40 ans parasite du domicile familial. Il est donc normal que le trésor, le crous se retournent vers vos ascendants.

3. Que le crous contrôle et régularise me paraît rassurant quant on connaît tous les abus : si vous touchez 4000€ vous couvrez à la collectivité toutes les exonérations et charges qui vont avec le statut d'étudiant boursier et en privez d'autres puisque le contingent n'est pas sans limites!

Si vous recherchez réellement un emploi et que vous avez étudié et avez un certain niveau dans votre spécialité, commencez par un stage qui lui sera valide et les indemnités sans doute pas saisies.

Vous pouvez aussi intégrer des services civils à l'étranger vous vous ferez oublier et surtout présenterez un profil plus intéressant à votre retour.

si vous êtes en recherche d'emploi allez faire un bilan de compétence

3 enfin sans vouloir être désagréable si vous voulez vous faire aider ce n'est pas ce profil de zonarde touriste parasite qu'il faut présenter.

4. si vous en avez l'âge assurez vous et prévenez votre mère qu'elle aura à assumer l'huissier plutôt que d'attendre l'orage comme un gosse qui a fait une bêtise et se cache les fesses en attendant la fessée (interdite par la loi bien sûr!)

bon courage et allez au resto du cœur à midi ou à la croix rouge pour leur donner un coup de main au lieu d'attendre qu'on vous tape sur la votre!